

[Texte]

There are no doubt other qualified people, parliamentarians if you want to put it in that way, who are suitable and well qualified, and there is no reason at all, from our point of view, why these people could not be also considered. Fine, you can consult all the opposition leaders if you like but it is the restriction, the effect that it is restricted to the members of the Queen's Privy Council. That is our area of concern; not the consultation process.

Rev. Foster: Well, I guess I would ask just at a level of values in favour of what basic criteria, what value informs the suggestion of this particular review mechanism. Again, we are not experts. We probably could come up with something better if we had more time to consult and so on, but we simply took as our reference point our fundamental criteria of participation and democracy in reference to the highest democratic body in the land; that is the Parliament. It may be a little American in its profile and there certainly are problems with the House and Senate intelligence committees in the United States, the chiefs of which, as in many regulatory agencies, tend to become closer to those regulated than to those who should be regulating, but in terms of a fundamental criterion, the most acceptable one we could find was the reference to the highest democratic body in the land, and a composition from the members of that—the various parties—and perhaps with responsibility as well, or if you like, power of the purse, to assume some accountability. That is our suggestion.

• 1650

M. Gourde: Une dernière petite question. Est-ce que vous croyez que le projet de loi C-9 est préférable au statu quo?

Dr. J. Foster: I think in our opening we indicated that we find both the present situation and the Bill lacking. So I guess we would have to respond to that, that we would like a better Bill, that is, further amendments or a new Bill.

M. Gourde: Merci.

The Chairman: We have a few minutes left. If I have the permission of Hon. Members, the Chairman would like to ask some questions. Do I have the permission of the members?

Some Hon. Members: Agreed.

The Chairman: I would like to pursue this matter of the review committee, just raised by Mr. Gourde. I noticed that in your general comments you suggest that the review committee should be strengthened.

Dr. J. Foster: I am sorry, I cannot quite hear you.

The Chairman: That the review committee should be strengthened.

Dr. J. Foster: Yes.

[Traduction]

titres nécessaires, des parlementaires qui sont aussi compétents et convenables, et en conséquence, à notre avis, il n'y a aucune raison de ne pas considérer ces derniers. Vous pouvez consulter tous les chefs de l'opposition que vous voulez, mais ce qui fait problème ici, c'est le fait qu'on limite la participation à ce Comité aux membres du Conseil privé. C'est cela qui nous préoccupe et non le processus de consultation.

Le Rév. Foster: Eh bien, j'ajouterai quelques propos au sujet des normes, des valeurs fondamentales auxquelles nous nous reportons pour proposer la création de ce mécanisme de réexamen. Encore une fois, nous ne sommes pas les experts. Nous pourrions peut-être concevoir quelque chose de plus intéressant si nous avions plus de temps à consacrer à la question etc., mais nous nous sommes tout simplement reportés au principal fondamental voulant qu'on fasse participer le citoyen dans une démocratie, et surtout à l'institution la plus importante du pays, c'est-à-dire le Parlement. Cela peut sembler d'inspiration quelque peu américaine, et nul doute que les comités de surveillance des services de renseignement de la Chambre et du Sénat connaissent quelques problèmes aux États-Unis. En effet, les directeurs de ces organismes de réglementation ont tendance à se rapprocher davantage de ceux qu'ils réglementent que de ceux qui devraient réglementer mais malgré ça, la solution qui nous a paru la plus acceptable permettait la participation de l'institution la plus importante de notre pays, et qui ferait en sorte qu'en plus des membres des divers partis, les autres auraient eux aussi des responsabilités, ou si vous voulez, la possibilité d'assumer certaines responsabilités. Telle est notre proposition.

Mr. Gourde: One last, brief question. Do you think that Bill C-9 is preferable to the status quo?

Le Rév. Foster: Je crois que nos propos liminaires indiquaient bien que la situation actuelle et le projet de loi nous paraissent tous les deux insatisfaisants. En réponse à votre question, je dirai donc que nous aimerions qu'on améliore le projet de loi, c'est-à-dire qu'on lui apporte d'autres modifications ou qu'on présente un tout nouveau projet de loi.

Mr. Gourde: Thank you.

Le président: Il nous reste quelques minutes. Avec la permission des députés, le président aimerait maintenant poser quelques questions. Les membres du Comité me le permettent-ils?

Des voix: D'accord.

Le président: J'aimerais poursuivre sur la lancée des propos de M. Gourde, au sujet du comité de surveillance. J'ai remarqué qu'en général, vous êtes d'avis que ce comité de surveillance doit être renforcé.

Le Rév. Foster: Je m'excuse, mais je ne vous entends pas très bien.

Le président: Vous êtes d'avis que le comité de surveillance doit avoir des pouvoirs renforcés.

Le Rév. Foster: Oui.